



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 MARS 2026 – 18H00

Date de convocation  
Le 26 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Cinq Mars, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 2- Absents : 5**

**ETAIENT PRESENTS :** D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, E. LAUSSINOTTE, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, JM. KALAJDJIAN, LM. TILLIER, C. HELENNE, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

**ABSENTS REPRESENTES :** JC GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à F. LOUIS.

**ABSENTS :** P. PERSUY, S. FALAISE, T. PESCHARD, MA. ROUSSELOT, A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

**Vu** le projet de Procès-verbal du Conseil municipal du 16 Décembre 2025, transmis aux Conseillers municipaux le 26 Février 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 DECEMBRE 2025.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE,**

